



Roissy, quarante ans d'activité ... et des corps abîmés !



Depuis des années, les salariés de Roissy subissent des situations de travail difficiles. Le travail en urgence se généralise, les temps de touchée se réduisent pour mieux rentabiliser les avions. Les horaires atypiques, travail de nuit, planning sauvages non déposés ou non respectés sont partout.

Les engins sont souvent vétustes, rien n'est fait pour réduire la pénibilité des métiers les plus difficiles. Quand il y a urgence, l'humain s'adapte bien mieux que les machines et coûte moins cher. Rien ne doit réduire le profit des entreprises !

Tout cela use nos organismes ... mais la loi du silence règne. Il y a deux ans, à force de pressions syndicales, le service prévention de la Caisse Maladie a publié les chiffres. Ce que nous sentions dans nos corps a été mis en évidence par les chiffres : une fois enlevés des statistiques Air France et Aéroports de Paris (la moitié des emplois de Roissy), le reste présente des taux d'accident égaux au Bâtiments et travaux publics. Trois secteurs sont à la pointe, le nettoyage des avions, la sûreté aéroportuaire et le travail de piste.

Combien de salariés de Roissy sont licenciés chaque année pour inaptitude ou restriction médicale parce que leur corps serait devenu trop usé ?

Combien de CHSCT des entreprises sous-traitantes sont empêchés de fonctionner et les syndicalistes sanctionnés ou licenciés ?

Roissy, symbole du voyage, du confort, de la technologie, se moque bien de l'état de santé des salariés sans qui pourtant le transport aérien n'existerait pas !

La sécurité aérienne ne doit-elle pas reposer sur des salariés reconnus dans leur travail plutôt que méprisés et surexploités ?

La CGT dit : ça suffit !

Nous revendiquons le respect et la dignité et cela passe par :

- ◆ une vraie politique de prévention, qui s'impose à toutes les entreprises ;
- ◆ des investissements techniques réduisant la pénibilité ;
- ◆ des normes de travail réduisant le poids des charges transportées ;
- ◆ des effectifs suffisants et le refus du travail en urgence.

La prévention a un coût, elle s'oppose à la sous-traitance des activités qui vise la réduction des coûts. C'est le donneur d'ordre qui devrait être le premier responsable de toutes les atteintes à la santé des sous-traitants qui travaillent pour lui, comme dans le bâtiment où le donneur d'ordre est déclaré « coresponsable » ! Les salariés précaires sont parmi les plus touchés par les mauvaises conditions de travail. La CGT de Roissy combat pour la reprise à 100 % des salariés en cas de passation de marché. Des salariés stables sont plus à même de connaître les dangers, les gestes et procédures pour l'éviter. Ils peuvent même refuser des conditions de travail qui les mettraient en danger. La sécurité de l'emploi et la sécurité du travail sont complètement liées !

L'Union locale CGT de Roissy et l'Union Régionale CGT organisent **LE 25 JUIN UN GRAND FORUM SUR LA SANTE AU TRAVAIL**. Nous avons invité les médecins du travail et les services de santé, la CRAMIF, l'inspection du travail, tous ces organismes de Roissy dont la mission est de défendre la santé des salariés.

Nous mettrons au centre de cette journée l'élaboration de propositions pour que cela change !

Si vous souhaitez participer, envoyez un mail à contact@ulcgtroissy.fr

**40 ans de TMS à Roissy, ça suffit !
Maintenant, passons à l'action !**